

FEKAMT

Fédération Européenne de Karaté-do et Arts Martiaux Traditionnels



Saison sportive 2018 - 2019

Certifications de Canne & Bâton Pour accéder aux titres de :

- Prévôt FEKAMT***
- Prévôt principal FEKAMT***

Les traditions mêlées...

Auteurs :

Patrice LIGNEUL – 6^{ème} DAN FEKAMT – RENSHI – DEJEPS
karaté

Toufiké HENNI-CHEBRA – 5^{ème} DAN FEKAMT – RENSHI

Remerciements à *Pierre SIBILLE* – 8^{ème} DAN FEKAMT –
HANSHI – *Expert fédéral* – pour ses éclairages.

Version 9.5

30/04/2019

Cursus de Canne & Bâton FEKAMT

FEKAMT : Fédération Européenne de Karaté-do et Arts Martiaux Traditionnels

Sommaire

Présentation générale	- 3 -
1. Les formations proposées	- 4 -
1.1. Vision prospective	- 4 -
1.2. Voies d'obtention du titre « Prévôt FEKAMT »	- 4 -
1.3. Voie d'obtention du titre « Prévôt Principal FEKAMT »	- 4 -
2. Présentation de la formation de « Prévôt FEKAMT »	- 4 -
3. Déroulé pédagogique de la formation de « Prévôt FEKAMT »	- 5 -
4. Exemple de mise en œuvre de la formation de « Prévôt FEKAMT »	- 6 -
5. Equivalence pour UC6 de la formation de « Prévôt FEKAMT »	- 7 -
6. Validation des acquis de l'expérience (VAE)	- 8 -
7. Procédures d'évaluation des unités de compétences UC1 à UC6	- 8 -
7.1. Evaluation des unités de compétences UC1 à UC4	- 8 -
7.2. Evaluation des unités de compétences UC5 et UC6	- 9 -
7.3. Prérequis, évaluations et équivalences	- 9 -
7.3.1. Prérequis pour entrer en formation	- 9 -
8. Une formation à 3 degrés	- 10 -
9. Procédure d'évaluation terminale pour la formation de « Prévôt FEKAMT »	- 11 -
9.1. Evaluation de l'UC5 (Culture et expression – Anatomie et physiologie)	- 11 -
9.2. Evaluation de l'UC6 (Enseignement et transmission – Mises en situation)	- 12 -
9.3. Confection du mémoire	- 13 -
9.4. Procédure de délivrance du 3 ^{ème} degré	- 14 -
10. Procédure de délivrance du titre « Prévôt FEKAMT »	- 14 -
11. Procédure à suivre en cas d'échec aux évaluations	- 14 -
12. Présentation de la formation pour accéder au titre de « Prévôt Principal FEKAMT »	- 15 -
12.1. Généralités	- 15 -
12.2. Présentation des 4 unités de formation et de l'unité d'ouverture	- 15 -
12.2.A. Présentation de l'UF1 : défenses à mains nues et combats	- 15 -



12.2.B. Présentation de l'UF2 : SHIKOMI TSUE NO KATA : kata de canne épée	- 15 -
12.2.C. Présentation de l'UF3 : TAIHO-JUTSU et utilisation du JUTTE	- 16 -
12.2.D. Présentation de l'UF4 : Usages du BOURDON et du MAKILA	- 16 -
12.2.E. L'unité d'ouverture.....	- 16 -
12.3. Exemple de mise en œuvre de la formation « Prévôt Principal FEKAMT »	- 16 -
12.4. Un axe « recherches » matérialisé par le kata personnel et par le mémoire	- 17 -
12.4.A. Le kata personnel	- 17 -
12.4.B. Le mémoire et les références culturelles	- 18 -
12.5. L'évaluation terminale.....	- 18 -
12.6. Les mentions aux épreuves et la mention sur le diplôme.....	- 19 -
12.7. Equivalences et VAE pour obtenir le titre de « Prévôt Principal FEKAMT ».....	- 20 -
12.8. Procédure en cas d'échec.....	- 20 -
12.9. Procédure de délivrance du titre de « Prévôt Principal FEKAMT ».....	- 20 -
13. Les SYLLABUS.....	- 20 -
13.1. Le SYLLABUS pour le titre de Prévôt FEKAMT	- 20 -
13.1.A. Unité de compétences UC1 : Maniements du tanbō, du hanbō et de la canne – Déplacements et esquives – Eléments fondamentaux	- 20 -
13.1.B. Unité de compétences UC2 : Utilisation du hanbō, du tanbō et de la canne contre diverses attaques (armées ou non) – niveau 1	- 22 -
13.1.C. Unité de compétences UC3 : Utilisation du hanbō, du tanbō et de la canne contre diverses attaques (armées ou non) – niveau 2	- 23 -
13.1.D. Unité de compétences UC4 : TSUE JUTSU NO KATA et KEIHO NO KATA.....	- 23 -
13.1.E. Unité de compétences UC5 : Culture et expression – Anatomie et physiologie.....	- 24 -
13.1.F. Unité de compétences UC6 : Enseignement et transmission – Mises en situation	- 25 -
13.2. Le SYLLABUS pour le titre de Prévôt Principal FEKAMT	- 26 -
13.2.A. Unité de formation UF1 : Défenses à mains nues et combats.....	- 26 -
13.2.B. Unité de formation UF2 : SHIKOMI TSUE NO KATA : kata de canne épée.....	- 27 -
13.2.C. Unité de formation UF3 : TAIHO-JUTSU et utilisation du JUTTE	- 28 -
13.2.D. Unité de formation UF4 : Usages du BOURDON et du MAKILA.....	- 29 -
13.2.D. Unité d'ouverture	- 29 -



Cursus de Canne & Bâton FEKAMT

FEKAMT : Fédération Européenne de Karaté-do et Arts Martiaux Traditionnels

Présentation générale

Voici, dans les pages qui suivent, la proposition de programme pour la canne et le bâton. Ce cursus repose sur le concept des « Traditions mêlées » : si l'empreinte des BU-JUTSU est présente, les techniques de combat avec la canne comme avec le bâton rappellent quelques affrontements pouvant se dérouler ailleurs que dans le Japon ancien... Le tout est conforté par une approche culturelle significative matérialisée par la confection et la soutenance d'un mémoire demandé lors de l'évaluation terminale en vue d'obtenir soit le titre de **PRÉVÔT FEKAMT** soit le titre de **PRÉVÔT PRINCIPAL FEKAMT**.

Comme indiqué, ces deux cursus sont sous le sceau de la FEKAMT (**F**édération **E**uropéenne de **K**araté-do et **A**rts **M**artiaux **T**raditionnels). Ils complètent l'offre de formation de la fédération et permettant à celles et à ceux qui le désirent une activité complémentaire à leur discipline d'origine, ceci sans empiéter sur les KOBUDO.

Pour accéder au titre de **PRÉVÔT FEKAMT** c'est le maniement de la canne comme du bâton qui prédomine. Un témoignage du passé est constamment signalé avec ce bâton de la longueur d'une canne, le *Hanbō* : d'aucuns ne manqueront pas d'y voir une certaine similitude avec la canne des compagnons finement ouvragée ou bien avec d'autres bâtons encore... Quant au *Tanbō*, le bâton court d'environ 30...35 cm, son maniement va induire une certaine dextérité tant les possibilités sont nombreuses dans les *Tanbō Dori* comme dans les *Tanbō No Tsukai*. Enfin les parties « mains nues » et « poings-pieds » sont constamment en filigrane, comme un clin d'œil au passé lorsque la savate, cet ancêtre de la boxe française, côtoyait la canne dans les salles où se déroulaient les « combats d'adresse ». Le (la) titulaire du certificat de **PRÉVÔT FEKAMT** pourra enseigner bénévolement et en pleine autonomie dans un club FEKAMT. Ajoutons, pour clore le propos, que la canne, si elle est parfois perçue comme une spécificité française, était bel et bien présente sous d'autres latitudes (Japon, Egypte, etc.).

Une parfaite culture du bâton ne peut être confirmée sans l'étude du compagnon du pèlerin *i.e.* le bourdon. Sa polyvalence s'exprimera tout au long du cursus de la préparation pour accéder au titre de **PRÉVÔT PRINCIPAL FEKAMT**. Son « *alter ego* », tout droit venu du Pays Basque, dévoilera ses secrets et l'Art du maniement fera de son porteur un être quasiment invincible : c'est sans doute une des raisons d'être du MAKILA. Le lien avec les arts martiaux traditionnels se fera via LE kata de canne épée, grâce auquel les HOJO TE deviendront réalité. Quant aux armes naturelles elles interviennent généralement lorsque toutes les autres ont fait défaut, c'est pourquoi la progression proposée tout au long de cette préparation met également l'accent sur cet aspect de la réalité. Le **PRÉVÔT PRINCIPAL FEKAMT** pourra enseigner en pleine autonomie dans un club FEKAMT ; il pourra aussi intervenir dans des stages FEKAMT comme dans la formation préparatoire au titre de **PRÉVÔT FEKAMT**. De plus,



à ce niveau d'excellence l'enseignement comportera quelques éléments du TAÏHO JUTSU ainsi que l'utilisation du JUTTE, le symbole même de l'autorité dans le Japon féodal.

1. Les formations proposées

1.1. Vision prospective

La création conjointe des titres de **PRÉVÔT FEKAMT** et de **PRÉVÔT PRINCIPAL FEKAMT** est de nature à dynamiser le secteur des arts martiaux traditionnels, en couvrant des besoins actuellement non satisfaits en termes d'enseignement du bâton (*Hanbō*, *Tanbō*, Makila, Bourdon) comme de la canne et de la canne-épée.

Ce projet de formation **d'enseignants autonomes et bénévoles** dans un système coordonné qui précise les prérogatives d'exercice, permettra de répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs du secteur et de participer au développement de celui-ci. En outre l'objectif avoué reste l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés dans un contexte de sécurité satisfaisant pour les usagers.

1.2. Voies d'obtention du titre « Prévôt FEKAMT »

Ce titre peut être obtenu par la voie des unités capitalisables au sens où les unités de compétences (UC) acquises sont valables trois ans. La formation, qui repose sur le principe de l'alternance, est explicitée *infra* à partir du [§2](#).

L'alternance suppose des stages de formation organisés sous le sceau de la fédération FEKAMT entrecoupés de stages pédagogiques également appelés *séquences de participation associative*. Les paragraphes suivants détaillent l'intégralité de cette formation.

Il y a possibilité d'équivalence partielle pour les candidat(e)s qui possèdent un diplôme d'enseignement et une expérience significative. Il faut se reporter au [§5](#) pour les détails.

1.3. Voie d'obtention du titre « Prévôt Principal FEKAMT »

Quels que soient les titres et diplômes des candidat(e)s devenir « Prévôt Principal FEKAMT » suppose – sous réserve de respecter les conditions énoncées – d'avoir suivi l'intégralité de la formation et d'avoir réussi l'évaluation terminale composée de 3 examens distincts. La VAE ne peut pas être engagée et il n'y a aucune équivalence possible pour l'obtention de ce titre prestigieux. Les détails sont disponibles dès le [§12](#).

2. Présentation de la formation de « Prévôt FEKAMT »

La formation de « Prévôt FEKAMT » comporte 6 unités de compétences (UC dans la suite du texte) auxquelles s'ajoute l'indispensable unité de positionnement (UP dans la suite du texte).



Cet enseignement FEKAMT doit impérativement être complété par un stage pédagogique (ou séquences de participation associative) dans un club labellisé FEKAMT. Ce stage pédagogique doit avoir une durée minimale de 46 heures.

Formation FEKAMT pour accéder au titre de Prévôt FEKAMT			
	Définition de l'unité de compétence (UC)	Durée	
UP	Présentation de la formation – Questions/Réponses...	2H	Graduation
UC1	Maniements du <i>hanbō</i> , du <i>tanbō</i> et de la canne – Déplacements et esquives – Eléments fondamentaux	7H	Préparation au 1 ^{er} degré
UC2	Utilisation du <i>hanbō</i> , du <i>tanbō</i> et de la canne contre diverses attaques (armées ou non) – niveau 1	9H	
Evaluation pour l'obtention du 1 ^{er} degré		Contrôle continu et examen	
UC3	Utilisation du <i>hanbō</i> , du <i>tanbō</i> et de la canne contre diverses attaques (armées ou non) – niveau 2	9H	Préparation au 2 ^{ème} degré
UC4	TSUE JUTSU NO KATA et KEIHO NO KATA	9H	
Evaluation pour l'obtention du 2 ^{ème} degré		Contrôle continu et examen	
UC5	Culture et expression – Anatomie et physiologie	9H	Préparation au 3 ^{ème} degré
UC6	Enseignement et transmission – Mises en situation	9H	
Evaluation pour l'obtention du 3 ^{ème} degré		Examen	
Nombre d'heures de formation assurées par la FEKAMT :		54H	

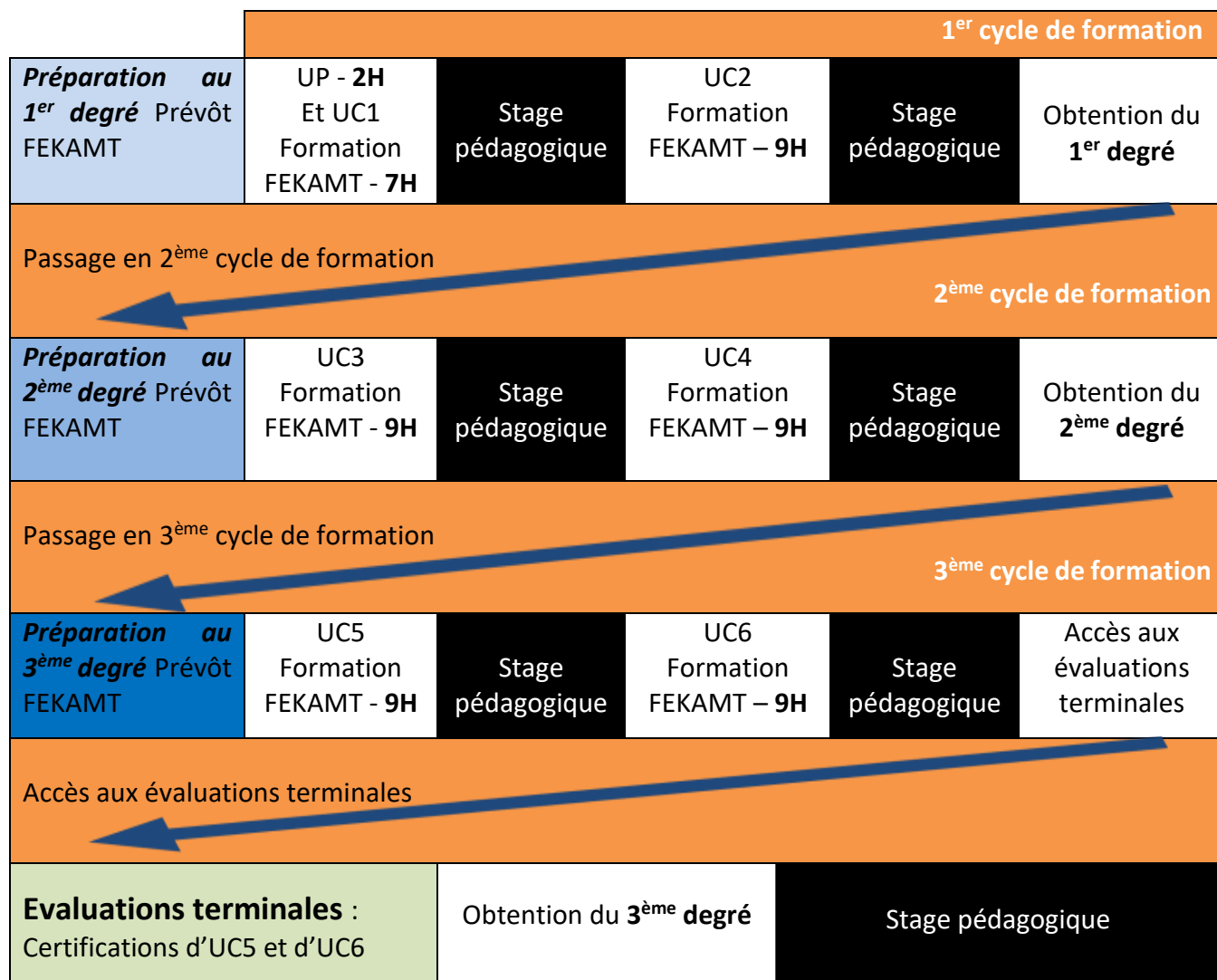
Aux stages préparatoires pour les 3 degrés ci-dessus, s'ajoutent les diverses séquences de participation associative dont le cumul d'heures ne peut pas être inférieur à 46 heures. Le stage pédagogique doit impérativement se dérouler dans un (ou des) club(s) labellisé(s) FEKAMT.

A l'issue de l'obtention du 3^{ème} degré et lorsque le stage pédagogique est achevé alors le (la) candidat(e) est autorisé(e) à présenter les épreuves de l'évaluation finale. Elle comporte une prestation physique, une prestation écrite et orale.

3. Déroulé pédagogique de la formation de « Prévôt FEKAMT »

L'unité de positionnement (UP), intégrée dans le déroulé pédagogique et obligatoire n'est pas évaluée. Toutefois l'accès au 1^{er} cycle mentionné dans le tableau n'est possible qu'après avoir suivi cette UP. La formation repose sur le principe de l'alternance : les stages de formation aux diverses UC sont entrecoupés de stages pédagogiques également appelés séquences de participation associative. Le total horaire des stages pédagogiques ne doit pas être inférieur à 46 heures (cf. §2).





4. Exemple de mise en œuvre de la formation de « Prévôt FEKAMT »

Les formations FEKAMT auront généralement lieu les week-ends et/ou pendant les vacances scolaires.

Si le contrôle continu est privilégié pour l'évaluation de chaque UC il sera également complété par un examen. Les modalités d'organisations incombent aux responsables de la formation.

Les évaluations terminales (certifications d'UC5 et d'UC6), organisées par la FEKAMT, comportent deux épreuves décrites plus loin.

Enfin le planning des formations présenté ci-dessous est donné à titre indicatif ; il est non contractuel.



Préparation au 1 ^{er} degré Prévôt FEKAMT					
Trimestre 1	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	1 ^{er} cycle de formation
Octobre		UP (2H), UC1 (7H)	Stage pédagogique	Stage pédagogique	
Novembre	Stage pédagogique	Stage pédagogique	Stage pédagogique	Stage pédagogique	
Décembre	Stage pédagogique	UC2 (9H)	Vacances de Noël		

Préparation au 2 ^{ème} degré Prévôt FEKAMT					
Trimestre 2	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	2 ^{ème} cycle de formation
Janvier	Stage pédagogique	Stage pédagogique	UC3 (9H)	Stage pédagogique	
Février	Stage pédagogique	Stage pédagogique	Stage pédagogique	Stage pédagogique	
Mars	UC4 (9H)	Stage pédagogique	Stage pédagogique	Stage pédagogique	

Préparation au 3 ^{ème} degré Prévôt FEKAMT					
Trimestre 3	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	3 ^{ème} cycle de formation
Avril	Stage pédagogique	UC5 (9H)	Stage pédagogique	Stage pédagogique	
Mai	Stage pédagogique	Stage pédagogique	UC6 (9H)	Stage pédagogique	
Juin	Stage pédagogique	Evaluations terminales : Certifications d'UC5 et d'UC6	Stage pédagogique	Stage pédagogique	

5. Equivalence pour UC6 de la formation de « Prévôt FEKAMT »

Il n'y a aucune équivalence possible pour les unités suivantes : UP, UC1, UC2, UC3, UC4 et UC5 quels que soient le grade, le (s) diplôme(s) d'enseignement des impétrants et leur formation.

Toutefois les personnes titulaires d'un des diplômes énoncés ci-dessous et enseignant dans un club labellisé FEKAMT depuis au moins trois ans révolus le jour de l'entrée en formation, peuvent bénéficier d'une équivalence totale pour l'évaluation de l'UC6.



Liste des diplômes, titres et certificats éligibles pour l'équivalence telle que définie ci-dessus pour l'UC6 :

- Diplôme (ou brevet) d'Etat (arts martiaux et/ou sports de combat et/ou arts pugilistiques) ;
- Titre de moniteur ou instructeur (ou assimilé) en « sports d'opposition » obligatoirement inscrit au RNCP ;
- CQP relatif aux arts martiaux et/ou aux sports de combat et/ou aux arts pugilistiques et/ou sports d'opposition ;
- DIF délivré par une fédération d'arts martiaux et/ou de sports de combat et/ou de sports d'opposition agréée et/ou délégataire ;
- DIFE délivré par la FEKAMT.

Une copie du diplôme sera impérativement jointe au dossier d'inscription.

Les personnes titulaires d'un des diplômes énoncés ci-dessus, enseignant dans un club labellisé FEKAMT et qui ont engagé une demande d'équivalence pour UC6 devront impérativement être présentes aux stages de préparation relatifs à cette même UC6 afin que cette dernière puisse être délivrée de plein droit.

6. Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Par application de la loi du 17 janvier 2002 la procédure de VAE est permise pour l'obtention de titres et diplômes délivrés sous l'égide de l'Etat et inscrits au RNCP. Concernant le titre de « Prévôt FEKAMT » il n'y a pas de VAE. Pour autant, en fonction des évolutions, cette possibilité sera peut-être offerte.

Si tel est le cas et à l'instar de ce qui est demandé pour le CQP « *D'ASSISTANT PROFESSEUR D'ARTS MARTIAUX* » la VAE reposera sur :

- Le livret de recevabilité afin de vérifier que sont remplies toutes les conditions d'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE). C'est la première partie.
- Quant à la seconde partie elle permettra au jury d'évaluer les connaissances, aptitudes et compétences acquises lors de l'expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole du demandeur.

7. Procédures d'évaluation des unités de compétences UC1 à UC6

On rappelle ici que l'unité de positionnement UP, bien qu'obligatoire, n'est pas évaluée.

7.1. Evaluation des unités de compétences UC1 à UC4

Les unités de compétences UC1 à UC4 seront évaluées tout au long du stage de formation propre à chacune d'elles. Il appartient aux intervenants de définir le(s) mode(s) d'évaluation et les objectifs ; le tout sera présenté en début de stage de formation. De façon générale et non exhaustive seront évaluées l'acquisition des techniques propres à la canne comme aux bâtons (*tanbō* et *hanbō*), la manière d'exécuter ces techniques, de les restituer et de les



transmettre. Le socle culturel, indispensable à qui désire devenir « Prévôt FEKAMT », sera lui aussi évalué tout au long de ces UC.

Quelle que soit l'UC évaluée (UC1 à UC4) le jury se prononce par *admis(e)* ou bien *non admis(e)*.

Les UC sont valables trois ans ; au-delà de cette date elles doivent être représentées (il faudra donc suivre à nouveau les formations correspondantes).

Aucune UC ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'une des autres UC.

7.2. Evaluation des unités de compétences UC5 et UC6

Les unités de compétences UC5 et UC6 sont évaluées séparément des précédentes au cours de l'évaluation terminale détaillée au [§9](#).

Aucune UC ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'autre.

7.3. Prérequis, évaluations et équivalences

7.3.1. Prérequis pour entrer en formation

Pour entrer en formation le candidat doit présenter :

- une copie d'une attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1 ou BNS ou BNPS) ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des arts martiaux et datant de moins de trois mois le jour de l'entrée en formation ;
- une copie du diplôme 1^{er} DAN FEKAMT ainsi qu'une copie du passeport sportif délivré par la FEKAMT sur lequel la licence de l'année en cours doit figurer ;
- la fiche d'inscription dûment complétée.

De plus le candidat doit également être âgé d'au moins 18 ans le jour de l'entrée en formation. Il doit également posséder au moins trois timbres de licence FEKAMT et être inscrit dans un club labellisé par la FEKAMT.

Si cela s'avère nécessaire un test d'entrée en formation pourra être organisé notamment quand le nombre des candidats l'impose.

La liste des pièces à fournir pour constituer le dossier d'inscription est dans le formulaire d'inscription.



7.3.2. Synthèse rapide – (RAPPEL : l'UP bien que non mentionnée est obligatoire)

Unité de compétences	Prérequis pour accéder à la formation	Présence en formation	Possibilité d'équivalence	Mode d'évaluation
1^{er} cycle de formation - Préparation au 1^{er} degré Prévôt FEKAMT				
UC1	Dossier de candidature complet et accepté	Obligatoire	NON	Contrôle continu et examen
UC2		Obligatoire	NON	Contrôle continu et examen
2^{ème} cycle de formation - Préparation au 2^{ème} degré Prévôt FEKAMT				
UC3	Avoir réussi les évaluations de UC1 et de UC2	Obligatoire	NON	Contrôle continu et examen
UC4		Obligatoire	NON	Contrôle continu et examen
3^{ème} cycle de formation - Préparation au 3^{ème} degré Prévôt FEKAMT				
UC5	Avoir réussi les évaluations de UC3 et de UC4	Obligatoire	NON	Evaluation terminale : certification d'UC5
UC6		Obligatoire Même si équivalence	OUI (Cf. §5 pour les détails)	Evaluation terminale : certification d'UC6

8. Une formation à 3 degrés

Conformément aux indications présentes dans le déroulé pédagogique (cf. §3) la formation de « Prévôt FEKAMT » comporte 3 degrés distincts :

Le **1^{er} degré Prévôt FEKAMT** est obtenu à la condition :

- D'avoir validé l'UC1,
- D'avoir validé l'UC2,
- Et d'avoir effectué entre 12 et 30H de stage pédagogique au cours du 1^{er} trimestre conformément aux indications portées dans le tableau « Préparation au 1^{er} degré Prévôt FEKAMT » du §4.

Le **2^{ème} degré Prévôt FEKAMT** est obtenu à la condition :

- D'avoir validé l'UC3,
- D'avoir validé l'UC4,
- Et d'avoir effectué entre 16 et 30H de stage pédagogique au cours du 2^{ème} trimestre conformément aux indications portées dans le tableau « Préparation au 1^{er} degré Prévôt FEKAMT » du §4.



Le 3^{ème} degré Prévôt FEKAMT est obtenu à la condition :

- D'avoir validé l'UC5
- Et d'avoir validé l'UC6

Le titre de « Prévôt FEKAMT » ne peut être délivré qu'aux conditions suivantes :

- Être titulaire du 3^{ème} degré
- Avoir achevé le stage pédagogique au cours du 3^{ème} trimestre conformément aux indications portées dans le tableau « Préparation au 3^{ème} degré Prévôt FEKAMT » du [§4](#).

On rappelle ici que le total horaire des stages pédagogiques ne doit pas être inférieur à 46 heures réparties sur toute l'année sportive (cf. [§3](#) et [§4](#)).

9. Procédure d'évaluation terminale pour la formation de « Prévôt FEKAMT »

L'évaluation terminale a pour objectif de certifier les unités de compétences **UC5** et **UC6**.

9.1. Evaluation de l'UC5 (Culture et expression – Anatomie et physiologie)

Chaque candidat doit présenter au jury une séquence technique de son choix avec un bâton et/ou avec la canne. Cette séquence technique – préalablement préparée par le candidat – prend appui sur l'acquis supposé et notamment sur le(s) kata(s) transmis au cours de la formation et sur la partie n°2 du mémoire (cf. [§9.3](#)). Le candidat explicitera de la manière la plus détaillée qui soit :

- Les choix qui sont les siens ;
- Le(s) liens éventuels avec le(s) kata(s) ;
- Le(s) lien(s) éventuel(s) avec la défense personnelle ;
- Les positions adoptées, les distances, les esquives ;
- La variété des enchaînements proposés et leurs cohérences ;
- Sans pour autant être un spécialiste de la chose, le candidat mettra en évidence l'utilisation des points vitaux à des fins de défense ou bien d'attaque avec le bâton et/ou la canne.
- Quelques rappels anatomiques étayeront habilement les techniques de percussion et/ou de contrainte par clefs alors mises en œuvre.
- Dans la mesure du possible, quelques principes fondamentaux de biomécanique seront eux aussi explicités (leviers, principe fondamental de la dynamique, composition des vitesses...).

On rappelle ici qu'on attend autre chose qu'une simple reproduction de techniques apprises en formation ; chaque candidat affirmera son intérêt en effectuant, autant que possible, le lien avec sa discipline d'origine.

De même le candidat énoncera « l'environnement culturel » dans lequel il inscrit sa prestation et il présentera tous les compléments estimés utiles pour étayer cette dernière. Effectuée à



l'aide d'un ou deux partenaires elle n'excèdera pas vingt minutes. La prestation sera suivie d'un entretien avec les membres du jury dont la durée ne dépassera pas dix minutes.

L'évaluation portera sur l'ensemble des points ci-dessus énoncés ; le jury se prononcera par *admis* ou bien par non *admis*. En complément de la décision « *admis* » et au regard de la prestation effectuée le jury pourra décider d'attribuer la mention *bien* ou la mention *très bien* pour cette UC5.

9.2. Evaluation de l'UC6 (Enseignement et transmission – Mises en situation)

Si le candidat a effectué une demande d'équivalence et si – au regard du diplôme possédé par ce candidat – l'équivalence a été accordée alors ce dernier n'a pas à présenter l'épreuve propre à la certification de l'UC6. Dans ce cas l'UC6 est réputée acquise par ce candidat. Le jury ne peut pas attribuer de mention lorsque l'UC6 a été obtenue par équivalence. La seule façon d'obtenir une mention est de présenter l'épreuve spécifique à l'UC6 à savoir :

Chaque candidat doit présenter au jury une séquence pédagogique de son choix avec un bâton et/ou avec la canne. Cette séquence prendra appui sur le mémoire rédigé tout au long des stages pédagogiques. Cette séquence pédagogique – préalablement préparée – repose également sur l'intégralité de l'acquis supposé mais aussi sur l'expérience acquise tout au long des multiples stages pédagogiques. Cette séquence pédagogique sera décrite en détail dans la partie n°3 du mémoire (cf. §9.3).

Le candidat explicitera de la manière la plus détaillée qui soit :

- Le cadre de son intervention et les contraintes qui y sont rattachées ;
- Les choix pédagogiques qui sont les siens ;
- Les précautions particulières qu'il a prises ;
- La méthodologie adoptée ;
- Le justificatif de ses choix ;
- Aux éléments ci-dessus le candidat pourra évoquer un cadre spécifique, par exemple l'enseignement du bâton et/ou de la canne à des personnes atteintes d'un handicap.

Le public auquel il s'adressera pendant l'évaluation sera composé des autres candidats qui, pour l'occasion, seront dans le rôle des apprenants. Ils suivront donc scrupuleusement et sans intervenir les directives qui leur seront données par le candidat en cours d'évaluation. L'évaluation n'excèdera pas vingt minutes. Elle sera suivie d'un entretien avec les membres du jury dont la durée ne dépassera pas quinze minutes. Cet entretien reposera également sur les éléments fournis dans la partie n°3 du mémoire.

Le jury se prononce par *admis* ou bien par non *admis* pour l'UC6. En complément de la décision « *admis* » et au regard de la prestation effectuée le jury peut décider d'attribuer la mention *bien* ou la mention *très bien* à l'UC6.

Les compétences certifiées lors de l'évaluation de l'UC6 sont :

- concevoir des séances, des cycles et des programmes d'enseignement adaptés à tous publics du débutant au pratiquant plus expérimenté ;



- conduire, évaluer et réguler son enseignement en assurant le progrès de ses élèves et leur sécurité ;
- évaluer la progression et le niveau de ses élèves ;
- maintenir et développer les capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être ;
- accueillir, informer et orienter le public ;
- participer à l'animation et au développement du club et de la fédération FEKAMT ;
- participer aux tâches administratives d'inscription, de prise de licence, de communication interne.

Pour mémoire : aucune UC ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'autre.

9.3. Confection du mémoire

Tout au long de l'année de formation, le candidat élabore un mémoire constitué de 3 parties :

- Dans la **partie n°1** le candidat se présente puis il présente l'association (où les associations) dans laquelle (lesquelles) il est intervenu : historique, objectifs de la structure, relations avec son environnement, organisation administrative, typologie des publics accueillis, etc. Les personnes ayant demandé et obtenu l'équivalence pour l'UC6 n'ont pas à rédiger la partie n°1 du mémoire.

- Dans la **partie n°2** le candidat présente la prestation orale qui sera la sienne pour l'évaluation de l'UC5. La présentation sera complétée par une analyse détaillée permettant de mettre en avant les points mentionnés au § [9.1](#). Cette prestation doit, si possible, être en lien avec quelques-unes des interventions qu'il a effectuées en club (uniquement pour celles et ceux qui n'ont pas d'équivalence pour l'UC6). Cette deuxième partie servira de base à l'entretien relatif à UC5. Cette partie n°2 est obligatoire pour tous les candidats.

- Dans la **partie n°3** le candidat détaille le contenu de quelques-unes de ses interventions effectuées lors des stages pédagogiques (plans des séances, public concerné, contraintes, etc.). A cela s'ajoutera le descriptif de la séquence pédagogique présentée pour l'évaluation de l'UC6. Enfin cette partie n°3 du mémoire le candidat présentera un bilan personnel de son action. C'est cette troisième partie qui servira de base à l'entretien pour obtenir l'UC6. Les personnes ayant demandé et obtenu l'équivalence pour l'UC6 n'ont pas à rédiger la partie n°3 du mémoire.

A titre indicatif la taille du mémoire n'excèdera pas 30 pages ; pour exemple :

Partie n°1 : de 3 à 5 pages

Partie n°2 : de 10 à 15 pages

Partie n°3 : de 12 à 20 pages

Il est rappelé à l'ensemble des candidats que le plus grand soin doit être accordé à la réalisation du mémoire avant de remettre ce dernier aux membres du jury. En effet les fautes d'orthographe comme les mauvaises tournures de phrases, rédhibitoires, doivent être



éliminées. Le cas échéant, les sources doivent être citées ; le tout est complété par un sommaire et une bibliographie.

Enfin le mémoire rédigé doit être remis aux membres du jury au moins quinze jours avant la date de l'évaluation terminale (évaluation de UC5 et de UC6).

9.4. Procédure de délivrance du 3^{ème} degré

La réussite aux évaluations d'UC5 et d'UC6 déclenchent l'attribution du 3^{ème} degré.

10. Procédure de délivrance du titre « Prévôt FEKAMT »

Pour prétendre au titre de « Prévôt FEKAMT » le candidat doit :

- Posséder le 3^{ème} degré ;
- Avoir terminé l'intégralité des stages pédagogiques (cf. §3 et §4) dont une partie doit être faite après l'obtention du 3^{ème} degré ;
- Présenter l'attestation de stage pédagogique dont la durée totale ne doit pas être inférieure à 46 heures (cf. §2).

Ces trois conditions réunies déclenchent l'attribution du titre de « Prévôt FEKAMT ». Concernant l'éventuelle mention portée sur le diplôme de « Prévôt FEKAMT » elle est fonction des mentions obtenues à l'UC5 et à l'UC6 conformément au tableau ci-dessous :

	Mention Bien	Mention Très Bien	Mention portée sur le diplôme
Evaluation d'UC5	X		Bien
Evaluation d'UC6	X		
Evaluation d'UC5		X	Très Bien
Evaluation d'UC6	X		
Evaluation d'UC5	X		Très Bien
Evaluation d'UC6		X	
Evaluation d'UC5		X	Félicitations
Evaluation d'UC6		X	

11. Procédure à suivre en cas d'échec aux évaluations

Les conditions de formation de « Prévôt FEKAMT » sont pleinement décrites du §3 au §9. Toutefois – *et au cas par cas uniquement* – le jury peut autoriser un(e) candidat(e) à poursuivre dans le cycle supérieur alors que le précédent n'est pas acquis. Dans ce cas le jury prévoit une session de « rattrapage » afin que le (la) candidat(e) ne soit pas pénalisé(e) pour les évaluations futures.



En cas de nouvel échec le (la) candidat(e) n'est pas autorisé(e) à poursuivre la formation. Il n'est procédé à aucun remboursement des frais d'inscription. Il en va de même en cas de désistement/démission d'un(e) candidat(e), et ce quelle que soit la raison.

En cas d'échec à l'évaluation terminale, le (la) candidat(e) pourra représenter soit l'épreuve 1 soit l'épreuve 2 soit les deux épreuves l'année suivante. Il n'y a pas de session de rattrapage pour l'épreuve terminale. Le (la) candidat(e) doit représenter soit l'épreuve 1 soit l'épreuve 2 soit les deux épreuves dans les trois ans qui suivent l'échec. Passé ce délai le (la) candidat(e) perd le bénéfice de la formation et des UC acquises.

12. Présentation de la formation pour accéder au titre de « Prévôt Principal FEKAMT »

12.1. Généralités

Le titre de « Prévôt Principal FEKAMT » témoigne d'un haut de niveau de pratique comme culturel. Ces deux dimensions, indissociables, seront constamment présentes tout au long des formations proposées par la FEKAMT comme elles seront également présentes lors des prestations effectuées par le(s) candidat(e)s à ce titre prestigieux.

Il faut 3 ans de pratique révolus après l'obtention du titre de « Prévôt FEKAMT » pour candidater à la formation de « Prévôt principal FEKAMT ». Outre ce délai, le grade de 3^{ème} DAN FEKAMT est également exigé pour candidater à cette formation.

Quant à l'enseignement, il repose sur 4 unités de formation (UF dans la suite du texte) et 1 unité d'ouverture (UO) ; cette dernière est scindée en deux. Toutes les unités sont uniformément réparties tout au long de l'année sportive. Il n'y a aucune évaluation à la fin de chacune d'elles ; seule est présente l'évaluation terminale architecturée autour de trois épreuves (cf. [§12.5](#)).

En complément : Outre les différences et les spécificités des armes étudiées, l'enseignement de leur utilisation reposera – autant que possible – sur une « trame pédagogique commune » de laquelle émergeront les attitudes et autres postures à observer lorsque survient la confrontation. C'est pourquoi l'utilisation de « *waza kata* » garantira une culture identique à tous les stagiaires assurant ainsi une transmission commune de « maîtres à élèves » ou plus précisément de Prévôt Principal FEKAMT à élèves...

12.2. Présentation des 4 unités de formation et de l'unité d'ouverture

12.2.A. Présentation de l'UF1 : défenses à mains nues et combats

Lorsque toutes les armes ont fait défaut, il faut être capable d'engager un combat à mains nues contre un ou plusieurs attaquants (armés d'une canne, d'un bâton court – éventuellement d'un couteau – ou bien non armés). C'est pourquoi il est nécessaire de maîtriser l'essence du combat au sens le plus large.

12.2.B. Présentation de l'UF2 : SHIKOMI TSUE NO KATA : kata de canne épée



Être capable, à partir d'un enseignement traditionnel, d'utiliser les connaissances acquises pour aller le plus en avant possible dans l'Art de transmettre l'Essentiel propre à l'Art de la canne-épée : chaque personne devra, une fois le kata maîtrisé, pouvoir proposer une (des) interprétation(s) de cet exercice stylisé avec une (des) application(s) réaliste(s).

12.2.C. Présentation de l'UF3 : TAIHO-JUTSU et utilisation du JUTTE

Comprendre comment « la Loi et l'Ordre », au temps jadis des samourais était appliqués, notamment pendant les temps de paix « forcée ». Outre les techniques de contrôle, d'immobilisation et de ligotage c'est aussi l'utilisation d'une arme singulière dont il sera fait état dans cette unité de formation, à savoir le JUTTE. Cette arme courte dissuasive, non létale et non tranchante, était utilisée par la police impériale pour effectuer des désarmés.

12.2.D. Présentation de l'UF4 : Usages du BOURDON et du MAKILA

Comprendre et pouvoir utiliser ces deux bâtons que sont :

- Le bourdon, qu'on ne présente plus et qui accompagnait les pèlerins sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle. Béquille pour le blessé, appui pour l'homme fatigué il servait également à écarter les loups dont certains n'avaient que deux pattes !
- Le makhila, cette canne basque dont on sait que son terrible aiguillon traversait les cottes de maille de la soldatesque chargée de garder les citadelles de Saint Jean Pied de Port, dans les montagnes du pays basque, près de la frontière espagnole.

12.2.E. L'unité d'ouverture

L'unité d'ouverture (UO) doit permettre d'approfondir des connaissances dans des champs très divers, en lien avec la formation spécifique à la préparation du titre de « Prévôt Principal FEKAMT ». Dans le cadre de cette UO les intervenants ont un rôle analogue à celui d'un « directeur de mémoire » :

- Ils sont des conseillers
- Ils guident les choix méthodologiques et techniques ou le travail de recherche (travail sur le kata personnel, rédaction du mémoire, recherches bibliographiques, etc.)
- Ils aident les stagiaires à accomplir leur travail jusqu'au bout
- Ils uniformisent les initiatives des stagiaires
- Toutefois ils n'ont pas pour mission de relire tout ou partie du mémoire pour corriger les fautes d'orthographe et/ou les erreurs de style...

Pour les stagiaires cette UO est à considérer comme un travail personnel encadré par les intervenants. C'est pourquoi les stagiaires sont invités à être particulièrement présents et actifs dès le début de la formation afin de structurer et formuler les requêtes nécessaires auprès des intervenants tout au long des unités de formations.

12.3. Exemple de mise en œuvre de la formation « Prévôt Principal FEKAMT »

Formations Canne & Bâtons - Prévôt & Prévôt Principal FEKAMT
FEKAMT : Fédération Européenne de Karaté-do et Arts Martiaux Traditionnels



Les formations FEKAMT auront généralement lieu les week-ends et/ou pendant les vacances scolaires.

Un planning des formations présenté ci-dessous est donné à titre indicatif ; il est non contractuel.

Préparation au titre de « Prévôt Principal FEKAMT »					
Trimestre 1	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	1 ^{er} cycle de formation
Octobre			UF1 – 9H Défenses à mains nues et combats		
Novembre					
Décembre	UF2 – 9H SHIKOMI TSUE NO KATA		Vacances de Noël		

Préparation au titre de « Prévôt Principal FEKAMT »					
Trimestre 2	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	2 ^{ème} cycle de formation
Janvier		UF3 – 9H TAIHO-JUTSU et utilisation du JUTTE			
Février				UF4 – 9H Usages du BOURDON et du MAKILA	
Mars					

Préparation au titre de « Prévôt Principal FEKAMT »					
Trimestre 3	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	3 ^{ème} cycle de formation
Avril	UO – 8H Unité d'Ouverture (partie 1)				
Mai		UO – 8H Unité d'Ouverture (partie 2)			
Juin		Evaluations terminales : 3 examens			

12.4. Un axe « recherches » matérialisé par le kata personnel et par le mémoire

12.4.A. Le kata personnel



L'activité « recherche » exigée à ce niveau de formation sera concrétisée par la réalisation et l'exécution d'un kata personnel et par la rédaction d'un mémoire.

Le kata personnel traduira l'évolution du candidat et sa compréhension des arts martiaux traditionnels. Il mettra en évidence l'articulation des arts martiaux traditionnels avec les arts de combat au bâton (makila, bourdon...) comme avec la canne et la canne-épée. Les applications qui découlent du kata personnel, pas forcément visibles en première intention, devront être explicitées.

12.4.B. Le mémoire et les références culturelles

En ce qui concerne le mémoire, des références culturelles (et au besoin à caractères scientifiques) sont attendues. Une remarque similaire peut être faite en ce qui concerne la soutenance, les entretiens et la séance d'animation. A ce niveau de formation chaque candidat(e) devra donc faire preuve d'une curiosité intellectuelle prononcée. Enfin une bibliographie complètera judicieusement le dossier (il est donc recommandé d'aller bien au-delà de WIKIPEDIA pour effectuer des recherches documentaires).

Le mémoire doit être structuré, exempt de faute d'orthographe et vierge de tournure inappropriée.

12.5. L'évaluation terminale

L'évaluation ne peut avoir lieu qu'à l'issue de la formation organisée par la FEKAMT.

Toutefois il est conseillé aux candidats de ne pas attendre les derniers instants pour confectionner leur mémoire :

- En effectuant une rédaction régulière les formateurs peuvent guider les candidat(e)s qui le souhaitent tout au long des séquences de formation.
- Les candidat(e)s peuvent enrichir leur travail au fil de l'eau en fonction des connaissances acquises, des expériences vécues, des lectures faites, etc.
- Un laps de temps conséquent offre sans conteste la possibilité de lire des ouvrages et autres articles pour enrichir le socle culturel et par là même effectuer des prestations dignes d'intérêt en lien avec le titre convoité.

Il en va de même en ce qui concerne la composition du kata personnel, reflet de l'évolution intrinsèque d'une pratique traditionnelle empreinte d'une solide connaissance. Là aussi les formateurs peuvent judicieusement guider les candidats tout au long de leur de leur cheminement.

Il n'y a pas de contrôle continu mais une évaluation terminale sous forme de trois épreuves distinctes. Si les épreuves n°1 et n°2 se déroulent – *a priori* – le même jour il n'en va pas de même pour l'épreuve n°3 qui est différée.

Les épreuves



- **Epreuve n°1** : elle repose sur une prestation technique d'une demi-heure maximum préalablement préparée par chaque candidat (cf. mémoire) ; le kata personnel pourra en être le vecteur privilégié. Au cours de cette prestation le candidat mettra en exergue l'étendue de sa pratique et effectuera le lien entre la formation qu'il a reçu et la culture qui est la sienne dans sa discipline d'origine.
- **Epreuve n°2** : elle repose sur la soutenance du mémoire dont la durée n'excèdera pas 10 minutes. Le jury sera sensible à la richesse de l'expression, aux arguments présentés, à la sincérité des propos et à l'esprit de synthèse. Le contenu comme la qualité du mémoire seront évalués à cet instant. Cette prestation orale sera suivie d'un entretien de 20 minutes maximum avec les membres du jury au cours de laquelle des questions pourront également être posées sur la prestation effectuée lors de l'examen n°1.
- **Epreuve n°3** : elle repose sur l'animation d'un atelier lors d'un stage ou bien sur une intervention dans une des séquences de formation de futurs « Prévôts FEKAMT ». L'épreuve n°3 n'est effectuée qu'à la condition d'avoir réussi les épreuves n°1 et n°2. *De facto* cette épreuve n°3 est présentée ultérieurement pour être, au préalable, préparée par le (la) candidat(e). L'animation n'excèdera pas une demi-heure ; elle sera suivie d'un entretien de 15 minutes maximum avec les membres du jury.

Quel que soit l'examen ci-dessus, les membres du DTE de la fédération FEKAMT sont nécessairement présents dans le jury. Enfin le (la) candidat(e) ne peut présenter l'épreuve n°3 qu'à la condition d'avoir réussi les épreuves n°1 et n°2.

Pour chacune des trois épreuves ci-dessus, le jury se prononce par *admis* ou bien par non *admis*.

Aucunes des trois épreuves ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans une autre.

12.6. Les mentions aux épreuves et la mention sur le diplôme

Pour chaque épreuve, en complément de la décision « *admis* » et au regard de la prestation effectuée, le jury peut décider d'attribuer la mention *Honorable* ou la mention *Très Honorable* à chaque épreuve.

En fonction de la distribution des mentions obtenues aux 3 épreuves, le diplôme de « Prévôt Principal FEKAMT » portera alors la mention suivante :

Mentions obtenues aux trois Epreuves		Mention portée sur le diplôme
Epreuve n°1	3 mentions « Très Honorable »	Très Honorable
Epreuve n°2		
Epreuve n°3		
Epreuve n°1	2 mentions « Très Honorable » et 1 mention « Honorable »	Honorable
Epreuve n°2		
Epreuve n°3		



12.7. Equivalences et VAE pour obtenir le titre de « Prévôt Principal FEKAMT »

Quelle que soit la formation des candidat(e)s, quel(s) que soit le(s) diplôme(s) d'enseignement possédé(s) :

- Il n'y a aucune équivalence accordée ;
- Il n'y a aucune possibilité de VAE.

12.8. Procédure en cas d'échec

Il n'y a aucune session de rattrapage organisé lors de l'année en cours. En cas d'échec à un ou plusieurs examens le (la) candidat(e) garde le bénéfice de l'examen réussi pendant une durée de trois ans. Il (elle) représente le(s) autre(s) examen(s) pendant cet intervalle de trois ans en même temps que les autres candidat(e)s. Il (elle) n'est pas tenu(e) de refaire les formations. Il (elle) doit effectuer toutes les démarches nécessaires pour s'inscrire aux examens et satisfaire toutes les conditions.

12.9. Procédure de délivrance du titre de « Prévôt Principal FEKAMT »

La réussite aux examens des trois épreuves (cf. [§12.2](#)) entraîne de plein droit la délivrance du titre de « Prévôt Principal FEKAMT ».

L'éventuelle mention portée sur le diplôme est fonction des résultats obtenus aux trois épreuves (cf. [§12.3](#)).

13. Les SYLLABUS

Ce paragraphe détaille le SYLLABUS pour chacune des deux formations :

- Celui propre au titre de Prévôt FEKAMT ; il est composé des unités de compétences suivantes : UC1, UC2, UC3, UC4, UC5 et UC6.

Remarque : bien qu'obligatoire, l'unité de positionnement UP est sciemment hors du syllabus.

- Celui propre au titre de Prévôt Principal FEKAMT ; il est composé des unités de formation suivantes : UF1, UF2, UF3, UF4, UF5, UF6

13.1. Le SYLLABUS pour le titre de Prévôt FEKAMT

13.1.A. Unité de compétences UC1 : Maniements du tanbō, du hanbō et de la canne – Déplacements et esquives – Eléments fondamentaux

A. Objectif

Maîtriser les fondamentaux du maniement du bâton et de la canne – Être capable d'effectuer les esquives appropriées quelle que soit l'attaque de l'adversaire supposé et pouvoir engager une riposte appropriée.



B. Equipements et matériels recommandés

- Une canne achetée en pharmacie,
- Un bâton droit (néflier ou autre) d'environ 2 cm de diamètre et 90cm de long,
- Un bâton court de la longueur voisine de celle de l'avant-bras et d'environ 2 cm de diamètre.
- Au besoin prendre également les protections « classiques » utilisées dans les Arts martiaux (coquille de protection, protège tibia...).

C. Progression générale commune aux trois armes

- Les saluts
- Les gardes
- Les déplacements et les esquives
- Les distances
- Les parades et les contres

D. Techniques fondamentales avec la canne et avec le hanbō

Les éléments suivants seront travaillés et maîtrisés

- Le brisé (moulinet défini par une trajectoire elliptique inscrite dans un plan vertical situé à l'extérieur de la garde ; le mouvement se fait du bas vers le haut).
- L'enlevé (moulinet défini par une trajectoire elliptique inscrite dans un plan vertical situé à l'extérieur de la garde ; le mouvement se fait du haut vers le bas).
- Le croisé haut ou croisé tête (moulinet défini par une trajectoire circulaire inscrite dans un plan vertical situé à l'intérieur de la garde ; le mouvement se fait du bas vers le haut).
- Le croisé bas ou croisé jambe (moulinet défini par une trajectoire elliptique inscrite dans un plan vertical situé à l'intérieur de la garde ; le mouvement se fait du haut vers le bas).
- Le latéral extérieur ou coup droit (mouvement défini par une trajectoire semi-circulaire inscrite dans un plan horizontal situé à l'extérieur de la garde et au-dessus de la tête. Le sens de rotation étant de l'arrière vers l'avant en passant par l'extérieur.
- Le latéral croisé (« inversé » par rapport au mouvement précédent)
- L'estoc ou pique (en fente avant)
- Le coup de crosse
- Le brisé croisé
- L'enlevé croisé

A cela s'ajouteront :

- L'extension
- Les ripostes
- Les feintes
- les déflexions



- Les enchaînements divers (dont les « saisies » spécifiques avec la crosse de la canne)
- Les changements de mains
- Les étranglements / projections avec le hanbō comme avec la canne
- Etc.

Toutes les attaques se font principalement avec le bâton droit.

E. Techniques fondamentales avec le tanbō

Les techniques de frappes :

- frappe classique à la tête
- frappe verticale redoublée à l'intérieur et à l'extérieur
- frappe latérale droite redoublée par un coup latéral en revers
- frappe en pique, avec le talon, avec le corps de l'arme.

Les techniques de clés (et autres techniques de pression) seront également travaillées.

Les mises en applications se feront à l'aide de techniques de défense avec un tanbō contre des saisies et des frappes à mains nues.

La formation intègrera – autant que possible – l'enseignement à un public varié (enfants, adolescents, adultes). Une attention particulière sera faite concernant des personnes handicapées et/ou âgées. La sécurité des pratiquants sera également au centre de l'enseignement. A cela s'ajouteront tous les éléments culturels nécessaires.

Avant d'aborder les frappes, un aperçu des lésions traumatiques sera impérativement présenté à l'ensemble des stagiaires.

13.1.B. Unité de compétences UC2 : Utilisation du hanbō, du tanbō et de la canne contre diverses attaques (armées ou non) – niveau 1

A. Objectif

Être capable, d'utiliser la canne comme le hanbō et comme le tanbō sur des attaques variées en faisant appel, autant que possible, aux acquis de l'UC1.

B. Progression

Etudier des éléments de réponse sur des attaques de type :

- Saisies,
- coups de poings, coups de pieds,
- Attaques variées (par ex. saisie du revers et menace du poing),
- Techniques de contrôle avec la canne, comme avec le hanbō et comme avec le tanbō,
- Défenses sur saisies de la canne, du hanbō, du tanbō,
- Défenses contre étranglements,



- Défense au sol lorsqu'on dispose encore de la canne comme du hanbō et comme du tanbō,
- Défenses contre une attaque armée (l'arme peut être une autre canne, un autre hanbō, un autre tanbō),
- Etc.

Concernant le tanbō, c'est principalement les tanbō dori et les tanbō no tsukaï qui prédomineront.

La formation intégrera – autant que possible – l'enseignement à un public varié (enfants, adolescents, adultes). Une attention particulière sera faite concernant des personnes handicapées et/ou âgées. La sécurité des pratiquants sera également au centre de l'enseignement. A cela s'ajouteront tous les éléments culturels nécessaires.

13.1.C. Unité de compétences UC3 : Utilisation du hanbō, du tanbō et de la canne contre diverses attaques (armées ou non) – niveau 2

A. Objectif

Être capable, d'utiliser la canne comme le hanbō et comme le tanbō sur des attaques variées, proches d'une certaine « réalité » et prenant appuis sur les acquis précédents.

B. Progression

Etudier des éléments de réponse sur des attaques de type :

- Défense contre une attaque portée avec un couteau,
- Défense d'une tierce personne agressée,
- Séparation de deux belligérants,
- Techniques de contrôle avec la canne, comme avec le hanbō et comme avec le tanbō,
- Défenses sur saisies de la canne, du hanbō, du tanbō,
- Défenses contre étranglements,
- Défense au sol lorsqu'on dispose encore de la canne comme du hanbō et comme du tanbō,
- Défenses contre une attaque armée (l'arme peut être une autre canne, un autre hanbō, un autre tanbō) ...

La formation intégrera – autant que possible – l'enseignement à un public varié (enfants, adolescents, adultes). Une attention particulière sera faite concernant des personnes handicapées et/ou âgées. La sécurité des pratiquants sera également au centre de l'enseignement. A cela s'ajouteront tous les éléments culturels nécessaires.

13.1.D. Unité de compétences UC4 : TSUE JUTSU NO KATA et KEIHO NO KATA



A. Objectif

Être capable, au travers de deux katas d'armes, d'extirper quelques bunkaïs (applications) à des niveaux divers. Etablir le lien entre le(s) message(s) transmi(s) par le(s) kata et le socle technique et culturel.

Pouvoir extirper de chaque kata quelque(s) élément(s) pédagogique(s) à des fins d'enseignement à différents niveaux.

B. Progression

- Apprentissage des deux kata : TSUE JUTSU NO KATA et KEIHO NO KATA
- Etude de quelques passages de chacun des deux katas et mises en applications.

La formation intégrera – autant que possible – l'enseignement à un public varié (enfants, adolescents, adultes). Une attention particulière sera faite concernant des personnes handicapées et/ou âgées. La sécurité des pratiquants sera également au centre de l'enseignement. A cela s'ajouteront tous les éléments culturels nécessaires.

13.1.E. Unité de compétences UC5 : Culture et expression – Anatomie et physiologie

A. Objectifs

- Apporter tous les éléments culturels ayant trait principalement à la canne comme au bâton : son histoire, son évolution à travers les âges, son utilisation selon les us et coutumes et selon les époques...
- Intégrer la pratique de la canne dans le cadre législatif propre à la défense personnelle
- Engager une réflexion approfondie et aboutie sur l'enseignement de la canne et toute sécurité au sein de la fédération.

Cette unité de formation doit permettre un enrichissement notable pour l'enseignement comme pour la confection du mémoire demandé à l'examen de Prévôt FEKAMT.

B. Progression

- Création et gestion d'une association de la loi 1901
- Fondamentaux administratifs et juridiques
- la fédération, son fonctionnement et ses spécificités
- Éléments de communication avec les partenaires mais aussi au sein d'une association
- L'enseignement des arts martiaux traditionnels, l'enseignement de la canne et du bâton avec les diverses contraintes (sécurité, assurances, matériels et gestion des stocks).
- Anatomie et physiologie du corps humain
- Éléments de biomécanique : les forces (avec les leviers) ; vitesse et accélération ; principe fondamental de la dynamique ; énergie et puissance.



- La législation spécifique à la défense personnelle
- Arts martiaux traditionnels et sports de combat

C. Exposés et conférences – Aide à la préparation du mémoire

Dans le cadre de cette unité de formation des exposés et/ou des conférences – en lien avec les arts martiaux traditionnels – pourront être proposés aux pratiquant-e-s.

Quelques éléments de cette unité de formation pourront, le cas échéant, être transmis progressivement au cours des enseignements qui seront donnés au titre des autres UC.

Chaque personne présente est invitée à prendre des notes.

13.1.F. Unité de compétences UC6 : Enseignement et transmission – Mises en situation

A. Objectifs

Être capable de transmettre à public large les enseignements de la canne comme du bâton (hanbō et tanbō) dans un cadre sécurisé.

Pouvoir présenter une progression qui tienne compte des compétences et aptitudes des pratiquants.

B. Progression concernant l'enseignement et la transmission

- Être capable d'élaborer une séquence de formation à partir d'un plan de formation ; cette séquence de formation est caractérisée par :

- Un objectif opérationnel,
- Des modalités d'acquisition,
- Une stratégie d'évaluation formative,
- Un volume horaire défini.

- Être capable de définir un plan de formation caractérisé par :

- Les volumes horaires pour chaque séquence de formation,
- L'architecture et l'imbrication des séquences de formation,
- La planification des évaluations formatives ou bien normatives.

- Être capable de formaliser ses interventions par :

- Une bonne connaissance des publics
- Analyse du processus d'apprentissage
- Une étude de la structure et de son environnement,
- Une analyse détaillée de la méthodologie des interventions,
- Une expression claire des besoins,
- Une analyse des modalités d'évaluation de ses interventions.



- Être capable d'enseigner à divers publics – Mise en application concrète :
 - Définition des objectifs d'une séance pédagogique en prenant en compte la spécificité des publics auxquels on s'adresse
 - Sécurité et sûreté de la pratique
 - Éléments clefs d'une séance (décomposition analytique d'une technique puis présentation de la technique dans son entier ; animation et rythme d'une séance, etc.).
 - Définition d'un plan de cours
 - Construction d'un échauffement
 - Intervention pratique
 - Analyse de la prestation
 - etc.

C. Sécurité et sûreté quant à la mise en situation pédagogique

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la canne comme du bâton (hanbō et tanbō),
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour les pratiquants,
- Être capable de maîtriser les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident,
- Être capable de mettre en œuvre des séquences pédagogiques à divers niveaux (débutants ou bien avancés) avec la canne comme avec le bâton (hanbō et tanbō) dans un cadre sécurisé.

13.2. Le SYLLABUS pour le titre de Prévôt Principal FEKAMT

13.2.A. Unité de formation UF1 : Défenses à mains nues et combats

A. Objectif

Lorsque toutes les armes ont fait défaut, il faut être capable d'engager un combat à mains nues contre un ou plusieurs attaquants (armés d'une canne, d'un bâton court – éventuellement d'un couteau – ou bien non armés). C'est pourquoi il est nécessaire de maîtriser l'essence du combat au sens le plus large.

B. Progression

- La garde
- la distance
- Les esquives
- les déplacements
- Les parades et les contres (frappes, clés, étranglement, etc.)
- Coups de poings de base
- Contre et enchaînements multiples sur coups de poings
- Coups de pieds de base
- Contre et enchaînements multiples sur coups de pieds



- Combinaisons diverses poings-pieds
- Projections / sutemi suivis de techniques de contrôle par contrainte
- Dégagements et contrôle par contrainte(s)
- Techniques d'amener
- Défense d'une tierce personne
- Combats avec protections

C. Références et emprunts

- KATA KUMITE du M° Minoru MOCHIZUKI
- TEHODOKI du M° Minoru MOCHIZUKI
- SUTEMI du M° Minoru MOCHIZUKI
- RIDATSUHO
- DATSURI TE
- Les enseignements du Maître Antón MARIANO (kick-boxing)

13.2.B. Unité de formation UF2 : SHIKOMI TSUE NO KATA : kata de canne épée

A. Objectif

Être capable, à partir d'un enseignement traditionnel, d'utiliser les connaissances acquises pour aller le plus en avant possible dans l'Art de transmettre l'Essentiel propre à l'Art de la canne-épée : chaque personne devra, une fois le kata maîtrisé, pouvoir proposer une (des) interprétation(s) de cet exercice stylisé avec une (des) application(s) réaliste(s).

Mettre en œuvre les compétences propres à l'utilisation de la canne « simple » pour expliquer certains passages de ce kata.
Affiner le pan culturel de la formation.

B. Progression

SHIKOMI TSUE NO KATA + les interprétations possibles pour chacune des 10 séries et les liens à établir avec d'autres katas comme avec d'autres cultures.

Dans cette unité de formation seront abordés :

- Le principe de la transmission des connaissances par le kata
- L'interprétation (*bunkai*) possible du kata à divers niveaux
- Des exemples d'interprétations possibles
- Etc.

Mais aussi de manière plus pragmatique :

- Les utilisations de la canne-épée (ou bien de la canne dard)
- Les déplacements
- Les changements de mains
- Les contrôles et soumissions



- le ligotage et le transport
- Etc.

REMARQUE : ce kata nécessite l'utilisation d'une véritable canne dard (en lieu et place d'un canne épée). Cette dernière doit être sécurisée : l'extrémité doit IMPÉRATIVEMENT être arrondie pour rester inoffensive. De plus une aire de pratique suffisante doit être prévue afin de garantir la sécurité de tous.

13.2.C. Unité de formation UF3 : TAIHO-JUTSU et utilisation du JUTTE

A. Objectif

Comprendre comment « la Loi et l'Ordre », au temps jadis des samourais, était appliqués notamment pendant les temps de paix « forcée ». Outre les techniques de contrôle, d'immobilisation et de ligotage c'est aussi l'utilisation d'une arme singulière dont il sera fait état dans cette unité de formation, à savoir le JUTTE. Cette arme courte, dissuasive, non létale et non tranchante, était utilisée par la police impériale pour effectuer des désarmés.

B. Rappels historiques sur le Japon de jadis (sous formes d'exposés et/ou de conférences)

- Le contexte sociétal
- Les diverses classes sociales
- La caste des samourais
- La loi et l'ordre au temps de l'ère EDO :
 - Comment désarmer un « roturier »
 - Comment stopper des rixes
- Le tatouage pénal
- Les dépositaires de l'autorité
- Usages du tsukubō pour une arrestation
- Usages du jutte pour un contrôle...
- Etc.

C. Séries préprogrammées avec le jutte

- Les diverses tenues du jutte
- Techniques de défenses :
 - Lorsque le sabre est dans son fourreau
 - Pendant la phase de dégainé
 - Pendant une attaque avec le sabre
- Utilisation du tessén (éventail) en complément du jutte
- Techniques offensives :
 - Percussion sur des points vitaux (et les conséquences qui en découlent)



- Mises en applications contre diverses attaques avec un sabre ou avec un tanto (couteau)
- Utilisation du jutte face à des attaques à mains nues (percussions, saisies...)

-Techniques d'arrestation et de contrôle sur attaques diverses

D. Références et emprunts

- DASSURU TE (littéralement la « main qui élimine »)
- REN KO HO (techniques d'amener sous contrainte)
- HOYO TE (techniques de ligotage)

13.2.D. Unité de formation UF4 : Usages du BOURDON et du MAKILA

A. Objectif

Comprendre et pouvoir utiliser ces deux bâtons que sont :

- Le bourdon, qu'on ne présente plus et qui accompagnait les pèlerins sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle. Béquille pour le blessé, appui pour l'homme fatigué il servait également à écarter les loups dont certains n'avaient que deux pattes !
- Le makhila, cette canne basque dont on sait que son terrible aiguillon traversait les cottes de maille de la soldatesque chargée de garder les citadelles de Saint Jean Pied de Port, dans les montagnes du pays basque, près de la frontière espagnole.

B. Exposés et/ou conférences

- Le bâton (et ses déclinaisons), témoin des errances de l'homme...
- Présentation détaillée du bourdon
- Présentation détaillée du makhila
- Eléments de mécanique (le levier amplificateur d'efforts mais aussi amplificateur de vitesse)
- Eléments complémentaires de mécanique (dynamique ; principe d'inertie...)
- Conséquence des frappes avec un bâton sur quelques points vitaux
- Eléments de sécurité pour la pratique du bâton

C. Utilisation des bâtons

- Utilisation du bourdon pour se défendre contre une attaque armée ou non
- Utilisation du makhila pour se défendre contre une attaque armée ou non

13.2.D. Unité d'ouverture

A. Objectifs



- Favoriser les échanges entre intervenants et stagiaires mais aussi entre les stagiaires eux-mêmes
- Fournir des éléments pour la réalisation du mémoire et du kata personnel (cf. §12.4)
- Apporter des compléments techniques, culturel et scientifiques en fonctions des demandes ou des remarques effectuées
- Fournir des éléments propres à l'évaluation terminale (cf. §12.5)
- Accompagner chaque candidat.e inscrit.e dans la formation de « Prévôt Principal FEKAMT ».

B. Rôle des intervenants et travail personnel encadré

L'unité d'ouverture (UO) doit permettre d'approfondir des connaissances dans des champs très divers, en lien avec la formation spécifique à la préparation du titre de « Prévôt Principal FEKAMT ». Dans le cadre de cette UO les intervenants ont un rôle analogue à celui d'un « directeur de mémoire » :

- Ils sont des conseillers
- Ils guident les choix méthodologiques et techniques ou le travail de recherche (travail sur le kata personnel, rédaction du mémoire, études bibliographiques, etc.)
- Ils aident les stagiaires à accomplir leur travail jusqu'au bout
- Ils uniformisent les initiatives des stagiaires
- Toutefois ils n'ont pas pour mission de relire tout ou partie du mémoire pour corriger les fautes d'orthographe et/ou les erreurs de style...

Pour les stagiaires cette UO est à considérer comme un travail personnel encadré par les intervenants. C'est pourquoi les stagiaires sont invités à être particulièrement présents et actifs dès le début de la formation afin de structurer et formuler les requêtes nécessaires auprès des intervenants tout au long des unités de formations.

